



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2018_107_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Objet : Colloque « *L'eau c'est politique ! Faisons de la gestion durable de l'eau un atout pour nos territoires !* » - 18 et 19 octobre 2018.

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par **Monsieur Frédéric MOLOSSI**, Président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) sise à PARIS (75012), sollicitant l'autorisation d'organiser, en partenariat avec l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB), le colloque « *L'eau c'est politique ! Faisons de la gestion durable de l'eau un atout pour nos territoires !* » sur le site du SMAVD, et ses abords rue Frédéric Mistral à MALLEMORT, du :

Jeudi 18 au vendredi 19 octobre 2018.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cet évènement.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Frédéric MOLOSSI, Président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB), est autorisé à organiser, en partenariat avec l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB), le colloque « *L'eau c'est politique ! Faisons de la gestion durable de l'eau un atout pour nos territoires !* » sur le site du SMAVD et ses abords rue Frédéric Mistral à MALLEMORT le jeudi 18 et le vendredi 19 octobre 2018.

Article 2 : A cette occasion, et afin de procéder à l'installation de structures éphémères pour accueillir l'ensemble des participants de cet évènement, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits et gênants sur la rue Frédéric Mistral, du croisement rue du Belvédère jusqu'au portail d'accès de l'habitation de M. et Mme MRUGALSKI rue Frédéric Mistral à MALLEMORT, du mardi 16 octobre 2018 à 8h00 au samedi 20 octobre 2018 à 8h00. La signalisation sera mise en place et maintenue par le pétitionnaire.

Article 3 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Monsieur Frédéric MOLOSSI, Président de l' « AFEPTB ».

Fait à Mallemort, le 13/09/2018

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

